



Valeyres-sous-Montagny, le 22 mai 2023

Commune
de

1441 Valeyres-sous-Montagny

Conseil général du 19 juin 2023

Préavis municipal n°2/2023

Concernant l'arrêté d'imposition pour 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme chaque année, au vu des incertitudes liées au domaine fiscal ainsi que la part toujours plus grande des dépenses imposées par le canton et les associations dont nous sommes membres, la Municipalité a décidé de vous proposer d'adopter un arrêté d'imposition pour une année.

Les finances communales étant saines, la Municipalité estime pouvoir assumer les comptes 2023 et 2024, même si ces derniers devaient être déficitaires.

En conséquence, nous vous proposons de fixer pour l'année 2024 le taux à 70.5%. Les autres points de l'arrêté ne subissent pas de modification.

Avec ce taux, nous espérons pouvoir continuer à entretenir notre patrimoine et payer nos différentes charges. Vous pouvez constater que nous essayons de fixer le taux communal le plus réaliste possible mais devons rester vigilants tout au long de 2023 et 2024.

L'arrêté d'imposition pour 2024 est annexé à la présente.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Valeyres-sous-Montagny

- Vu le préavis de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la commission de gestion et finances,
- Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

Art. 1 : de fixer pour l'année 2024 le taux communal à 70.5% de l'impôt cantonal de base ;

Art. 2 : de reconduire pour l'année 2024, toutes les autres rubriques de l'arrêté d'imposition en vigueur pour l'année 2023 ;

Art. 3 : d'autoriser la Municipalité à soumettre le nouvel arrêté d'imposition à la ratification du Conseil d'Etat en vue de son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 22 mai 2023.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

C. Buffat



La Secrétaire

A. Charrière

Annexe : arrêté d'imposition 2024